

L'OMNIUM DES PAPIERS

RAPHAEL ASTIC

AGENCE D'USINES

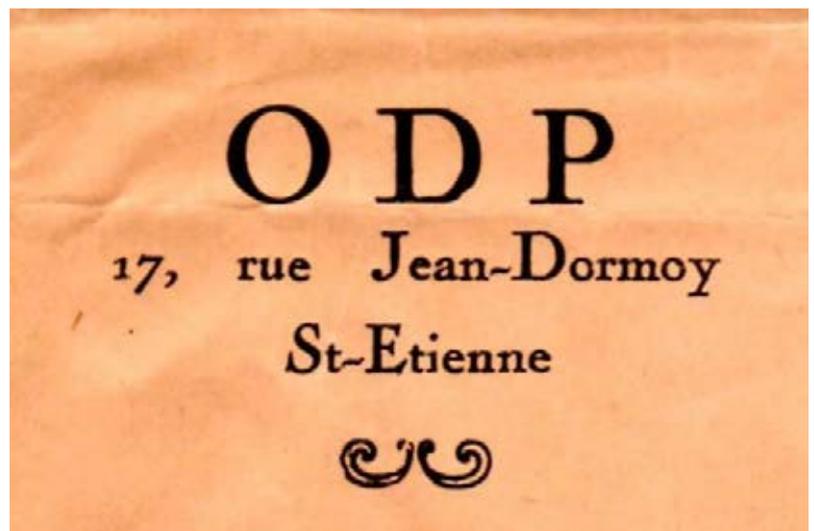
17, RUE DORMOY S^TÉTIENNE

Téléphone 52-22

C.P. Lyon 709-34

R.C. St-Étienne 35.482
Rép. Producteur Loire 1949

C.O.P.C. 264 branche 1
Section P.C.E. 10.519 Classe 1-2-3



LES COURRIERS



En tête de courrier

Anciennes Papeteries de Rioupéroux
HENRY ASTIC SUCCESSEUR

**PAPIERS
ET CARTONS**

Telephone 2-22

St Etienne, le **11 JUN 1928**
17, RUE MARENGO

DÉPOSITAIRES RÉGIONAUX DES

PAPETERIES DE VOIRON ET DES GORGES - VOIRON

J. BERTHOUD FABRICANT D'ENVELOPPES - LYON

ET CONSIGNATAIRES DE FABRIQUES

M **Etablissements**
VAIRE VAIRET - BAUDOT
Giry le Noble (Saône & Loire)

Je vous remercie de votre demande du 4 Gt.
Comme suite à ma lettre mon correspondant me
demande pour établir le prix si les sacs doivent être
marqués ou non et quelle est la quantité que vous demanderiez.

LE CLAPIER



1929 Demande de prix

Raphaël Astic

PAPERS
17, Rue Dormoy, 17
42000 SAINT-ETIENNE
Tél. St-Etienne (77) 32.52.22 (ligne groupée)

Ministère de l'Industrie
128 - 12801 - 128 - 128
Raphaël Astic
SAISON 1973
PAPERS
SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, le 11/4/73
Commande N° 000347

12. AVR. 1973

Adressée à :

A.F.E.R.

Messieurs,

Veillez expédier, selon les modalités de dates et de règlement ci-dessous mentionnées à :

Destinataire moi-même

Par : CAMION - FBR

Port : DO - PAYÉ

<u>Facturation</u> à	moi-même	<u>Destinataire</u> ci-dessus mentionné
-------------------------	----------	---

Les spécifications suivantes	Prix HT TTC	Recommandations
<p>5.000 sacs polyéth. blanc 5/2</p> <p>340 x 450 + soufflet de fond de 40</p> <p>impression verso 2 couleurs</p> <p>verso 2 couleurs</p> <p>poignées en superseam</p> <p>et découpés B605</p>	<p>1785</p> <p>PARVABY</p>	<p>Plus:</p> <p>à object. parviendra</p> <p>dans quelques jours</p>

Date d'expédition demandée :
Règlement :
Domiciliation :

une de 1905 x 500
B 60 4-50 + 500

Réponse de l'usine

Gaine

Je vous remercie de bien vouloir me retourner l'exemplaire rose en mentionnant votre réponse dans le cadre ci-contre.

Sincèrement votre

Tiré sur Autoreproducteur "EUREKA"



1973 Commande passée à un fournisseur



TOUT L'EMBALLAGE PLASTIQUE...

SIEGE SOCIAL ET USINE
42 - MONTBRISON
1, quai des Eaux Minérales
B.P. 46 - Tél : 784 et 890

DEPOT du SUD-EST
84 - CAVAILLON
Marché d'Intérêt National
Tél : 78 - 16 - 82

Monsieur ASTIC
17 Rue Dormoy
42000 SAINT-ETIENNE

N/REF. RG/ES
V/REF CLICHE REFERENCE : CARNABY ✓

Montbrison, le 24 Mai 1973

Monsieur,

Nous avons pris bonne note de votre commande
N° 347 - sacs poly. blanc op. en 7/100 de 340X450+SF40 impr. R°V° noirs
avec P. découpées en sur. REFERENCE / CARNABY.

Nous ne pouvons imprimer vos sacs faute de
cliché, aussi nous vous demandons de bien vouloir nous l'envoyer rapi-
dement afin d'exécuter votre commande.

D'avance nous vous en remercions, et

Vous prions de croire, Monsieur, à l'expression
de nos sentiments dévoués.

LE SERVICE FABRICATION
R. GRANGEON

R. Grangeon

ATELIERS DE FABRICATIONS D'ETUDES ET DE REALISATIONS PLASTIQUES S.A.
CAPITAL 120.000 F I.N.S.E.E. 615 - 42 - 147 - 0001 R. C. MONTBRISON 66 B 32



1973 Confirmation du fournisseur

PAPETERIES DE VIZILLE

BON DE COMMANDE

38 - VIZILLE
Ancienne Maison PEYRON & Cie
S. A. CAPITAL 7.200.000 F.

DATE 12/7/73

GRENOBLE 55 B 238
N. C. : PARIS 57 B 8081
TEL. : VIZILLE (76) 88-10-11 +
TELEX : 32 821 PEYRON VIZIL

CLIENT :

RÈGLEMENT

PAR : 60/10
ÉCHÉANCE :
DOMICILIATION : Banque Populaire

F2 + pont

AGENT :

Astic

DELAI : confirmation en 24h

DÉSIGNATION DES PAPIERS		FORMAT OU LAIZE	STANDARD	Ø BOBINES	Ø MANDRINS	NOMBRE DE RAMES OU BOBINES	POIDS DE LA RAME	POIDS TOTAL	PRIX UNITAIRE
SORTE	TEINTE								
122	rouge/vif	45x60	6V			45 R	expédié le	15/7	
	Bulle	-	-			50	- le	20/8	
F/2	blanc	-	-			40	expédié le	15/7	
122	rose	-	56			5	-	-	

CONSIGNES PARTICULIÈRES :

Livraison A :
Sulp. BRINGUIER
10, rue P. Ferrus
Notre-Dame
PAYE



1973 Bon de commande à Vizille, en étant agent d'usines, facturation faite par Vizille et étant commissionné

Raphaël
Astic

17, RUE DORMOY 42 - ST-ETIENNE

TÉLÉPHONE : 32-22-22 - 33-33-01

TÉLEX : 33663 CHAMCO - STEN
DÉBUT MESSAGE : ASTIC PAPIERS

R. C. SAINT-ETIENNE 99 A 1211

Saint-Etienne, le 29 juin 1973

19

NOTE destinée à **VIZIÈRE**

Concerne^{M.} **CARDUCCI**

Messieurs,

Se client me demande s'il me serait possible de livrer
d'ici fin juillet : **160 rames**

- I blanc IV ou VII surface Offset 64 ou 72 g au
formats 56 x 71, en précisant qu'il ne serait pas
indispensable que le petit côté soit pris travers
de machine.

A vous lire,

Veillez agréer M^{essieurs}

, mes plus empressées salutations.



Réponse

VIZIÈRE, le 2 Juillet 1973

Messieurs,

CARDUCCI -

En dehors de notre liste de lots, n'avons rien à
proposer.

S.S.



1973 Pas de mail, tout par courrier

29 juin 1973

Carte

Mrs PEYTAVIN DUFOUR

9 rue de Gréqui

69006 LYON

Messieurs,

Un de mes clients me demande s'il me serait possible de livrer d'ici fin juillet 160 rames un blanc IV ou VII surfacé Offset 64 ou 72 g au format suivant : 56 x 77 en précisant qu'il ne serait pas indispensable que le petit côté soit pris travers de machine.

Veuillez agréer, Messieurs, nos empressées salutations.



1973 Pas de mail, tout par courrier

AGENCE DE FABRIQUES DE PAPIERS
PEYTAVIN-DUFOUR
LYON

9, Rue de Créqui
69 - LYON (6^e)
TÉLÉPH. (78) 52-51-76
(6 LIGNES)
TÉLEX PEYTAVIN 20124 F

Lyon, le 2 JUILLET 1973

Carducci

ETABLISSEMENTS ASTIC
17, rue Dormoy
42000 SAINT ETIENNE

Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier du
29 JUIN, dont nous vous remercions.

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint
échantillons de :

BLANC BELLEDONNE OFFSET SATINE et LISSE

que les PAPETERIES DU DOMEYNON pourraient vous fournir aux
conditions ci-après :

BELLEDONNE OFFSET SATINE -

64 Gr F 190 % KG
72 Gr F 187 % KG - 3 % + T.V.A. DEPART

BELLEDONNE OFFSET LISSE

- 2 F sur prix ci-dessus

par 3 tonnes minimum en format 56 x 77 (format spécial)

délai actuel = 2^{ème} quinzaine de SEPTEMBRE pour commande passée
sous 8/10 Jours

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations
distinguées.

[Signature]



1973 Pas de mail, tout par courrier



Remis à Transports : *Classy*
 colis *20* Centre Hospitalier de Roanne
 Economat
 Port: *France* Poids: *312 kg*
Beutels
 Tiré sur reproducteur "Euréka"

St-Etienne, le *7/12* 1973
 Bon de Commande n° *6403*
 Bon de Livraison n°

Astic
 PAPIERS
 17, Rue Dormoy, 17
 SAINT-ETIENNE
 TELEPHONE: (77) 32-52-72
 33-39-81

CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE (LOIRE)
 ÉCONOMAT
 TÉL. : 71-49-41
 Bon de Commande N° **070**
ASTIC

M
 est invité à livrer les marchandises suivantes :

Code	NATURE DES PRODUITS OU ARTICLES	Quantité	Prix	OBSERVA
	<i>Sous Rapport 322</i>	<i>2000</i>		
	<i>6403</i>			

Date limite de livraison : *de suite*
 ROANNE, le *15/11*
 L'Algué de Direction
 Charge des Services Economat
P. Jello

TRÈS IMPORTANT
 La facture émise en 3 exemplaires devra rappeler le n° du bon de commande et être adressée à l'Economat dès livraison des fournitures.

1973 Double du bon pour le transporteur avec à côté la commande

Raphaël Astic

N° 002324

PAPIERS

17, Rue DORMOY

AGENCE
D'USINES

42000 **St-Etienne** LE 30/12/72

DOIT

ETS CALLIGARIS
18 RUE BADOUILLERE
ST-ETIENNE

487

AGENT MONSIEUR : **GUICHARD**

EXPÉDIÉ

Toute réclamation doit être formée dans les huit jours d'arrivée de la marchandise. Les traites fournies sur mes Clients ne font pas déroger au paiement dans Saint-Etienne lors même que la marchandise serait rendue franco. La marchandise voyage toujours aux risques et périls du destinataire.

Bon N°	Roul.	Rames	Nature de la Marchandise	Poids	Prix H.T.	Montant
4918	ID		TESAFILM 104 15/66	L. UN	2.82	28.20
				TAXES 23%		6.45
						34.65

Tout différend au sujet de la présente commande sera porté devant le Tribunal de Commerce de Saint-Etienne.

Valeur **MA TRAITE AU 15/2 SUR BANQUE POPULAIRE** Sans autre avis
Payable

TEL (77) 32-52-22

(LIGNES GROUPEES)

ENTREPRISE N° 758 42-218-0-005

TELEX 33683-CHAMCO-STETN

Début Message : ASTIC PAPIERS

C.C.P. LYON 709-34

R.C. SAINT-ETIENNE 59 A 1.911

R.A.C. SAINT-ETIENNE 59 AC 16



1972 Double d'une facture

, le 12 Novembre 1973

BTS CHABREST

116 rue Bergson

42000 SAINT-ETIENNE

GA TB 890

Messieurs,

Comme suite à votre demande de prix, veuillez trouver, ci-joint, nos conditions pour SACHETS VITRAL en liasse :

	SACHETS VITRAL SANS IMPRESSION OPAQUE			
	<u>100 000</u>	<u>250 000</u>	<u>500 000</u>	<u>1 000 000</u>
170 x 220	14.80	14.65	14.36	13.89
230 x 310	23.41	23.19	22.73	21.95
300 x 350	34.99	34.65	33.96	32.81

	SACHETS VITRAL IMPRIME			
170 x 220	17.18	17.00	16.67	16.08
230 x 310	27.38	27.11	26.58	25.67
300 x 350	40.68	40.28	39.49	38.15

salutations. Veuillez agréer, Messieurs, nos plus empressées



1973 Extrait d'une offre de prix

En référence TB était une fiche sur laquelle il y avait les éléments d'achat, fournisseurs etc...

Raphaël Astic

Saint-Etienne, le 23 JANVIER 1985

V/Ref.

CARTONNAGE HAVRAIS

N/Ref. JT/

1 à 7, rue de l'Industrie
76600 LE HAVRE

A l'attention de Monsieur DEVAUX
Du de Melle MIUS

Messieurs,

Faisant suite à votre demande téléphonique, veuillez trouver ci-inclus :

- 1 exemplaire de notre catalogue
- Tarif de nos filets de protection mécanique
- échantillons des différents diamètres de ce matériau.

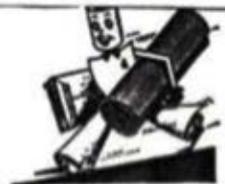
Nous restons, Messieurs, très courtoisement vôtres.

	UN FAC	DESIGNATIONS	A 50	M 100M	C 200M	D 350M	E 500M	F 750M	G 100
Prix		GAINE PROTECTION							
HT	metre	orange 10/20	1,45	1,33	1,19	1,00	0,84	0,80	0,75
	metre	bleu 15/25	2,41	2,22	1,99	1,67	1,40	1,34	1,30
DEPART	metre	noir 15/25 allégé					1,13	1,08	1,05
	metre	jaune 25/50	2,92	2,71	2,45	2,04	1,72	1,62	1,60
/	metre	violet 25/50 allégé					1,40	1,32	1,30
	metre	rouge 50/100	3,97	3,69	3,20	2,63	2,20	2,05	2,03
/	metre	whisky 50/100 allégé					1,43	1,34	1,32
	metre	sable 50/100 renfo	4,51	4,20	3,79	3,15	2,65	2,51	2,48
/	metre	vert 100/200	10,37	9,37	8,35	6,97	6,00	5,57	5,46
	metre	bleu 15/25 ref L.	3,10	2,91	2,59	2,18	1,81	1,74	1,68
	metre	jaune 25/50 ref L.	3,35	3,12	2,81	2,35	1,98	1,85	1,79

50, rue Molina, Z. I. Montreynaud - 42000 SAINT-ÉTIENNE - Tél : (77) 79 64 88 +
PAPIERS - ONDULÉ - POLYÉTHYLÈNE - ADHÉSIFS - CAISSES

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS R. ASTIC S.A.R.L. 105.000 F

R.C. Saint-Etienne 73 835 SIRET 734.500.358.00019 Tél 330683 CHAMCO STETN Début message ASTIC PAPIERS C.C.P. LYON 709.34 A



Astic
EMBALLAGE

1985 Offre de prix, pas de mail, tout par courrier



N.F.L.S. FOREZIENNE
Le Chêne
Egareux St Paul
42110 FEURS - FRANCE
TEL : 77.27.04.44
FAX : 77.27.04.75

DATE : 10 mars 93
HEURE DE PAUSE :
INTERLOCUTEUR : S. Roberts

MESSAGE TELECOPIE

DESTINATAIRE : ASTIC
PAYS :
NR TELECOPIE :
A l'attention de : Wrethre
OBJET :

* en COMMANDE *		Qté.	Prix.	Total
* Clapnet pour avarage		2	100,-	200,-
* Papier Blard line 100/m		2	365,-	730,-
* Paramet. Repro A4 (à 250 mm)		1 palette	16,50	

Paiement = 1 traite à 60 jrs / 50%
1 " à 90 jrs / 50%

Livraison = 10-15 jours

Deux d'attente de votre accord.

Sablatiens,

Repart Astic
NOTRE PARTENAIRE EN EMBALLAGE

DATE :

EXPEDITEUR n. ASTIC	DESTINATAIRE SECTEUR N. FAB.
------------------------	---------------------------------------

Mon vous remercie de votre

commande.

Les prix sont élevés à cause de
votre demande pour la zone française
et un produit important de votre.
Et plus il était pour trouver de
produit

Si vous n'avez besoin que de petits quantités
vous maintenez votre point de 140 F/m
pour les clapnet, plus un peu
pour les autres emballant à leur point

165 F/m pour les produits
non imprimés et 180 à 185
pour les autres non imprimés de 30 jours.

Mon vous refferme à France = 200 F de votre
pour le commande de
Dun d'Attila Compteur
21, de la République - 1, rue Charles Chauvin - 42170 SAINT-PIERRE-EN-JARRET
TEL. 77.28.82.83 - FAX 77.28.82.84
PAPERS - ONDULE - POLYETHYLENE - ACHATS - CHARGES



VENTES DISTRIBUTION à ASTIC

Concerne : HAUSSES DE PRIX

Nous vous confirmons les nouveaux prix qui vous ont été remis téléphoniquement pour Le CASINO, en ce qui concerne les commandes en note à prix révisables :

Petit Registre : F. 215,- + TVA départ

Offset 390 : F. 217,- + TVA départ.

Comme vous l'avez constaté, ces hausses sont importantes, mais vous n'êtes pas sans savoir que les fabricants de papier ont supporté de nombreuses augmentations de matières premières.

Pour cette raison, il nous est impossible de faire une dérogation en ce qui concerne ces nouveaux prix, et nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer ces prix remis au CASINO.

pt. J. DIETIKER



le 8 juin 1973

CASINO

Service Imprimerie
24, rue de la Montat

42100 - ST ETIENNE

Messieurs,

Vous avez en mains, en provenance des Papeteries de CONDAT, les 2 accusés de réception n° 5734 relatif à 2 tonnes de petit registre et de 5735 relatif à 2 tonnes d'Offset 390.

Les prix indiqués et révisables sur ces accusés de réception sont respectivement :

- 194 F départ pour le petit registre
- 200 F départ pour l'Offset 390.

L'usine par un appel téléphonique m'informe que les nouveaux prix auxquels ces marchandises seront effectués sont :

- 215 F pour le petit registre
- 217 F pour l'Offset 390.

Je crois bien faire de vous en informer de suite.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées



1973 Hausse de prix

SIÈGE SOCIAL

TÉLÉPHONE (77) 33-09-61

TELEX
CASINO - STETH
— 33.645 —

ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES DU CASINO
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 59.249.000 F
GUICHARD-PERRACHON & C^{ie}
SIÈGE SOCIAL : 24, RUE DE LA MONTAT - 42008 ST ÉTIENNE CEDEX
C. C. P. 242 LYON — R. C. SAINT-ÉTIENNE N° 88 B 117
N° I. M. S. E. E. 497 42 516 0081

PRODUITS



Répondre à cette lettre à
Établissements Économiques du Casino
GUICHARD-PERRACHON & C^{ie}
24, Rue de la Montat
42008 ST ÉTIENNE CEDEX

Monsieur Raphaël ASTIC
17, rue Dormoy
42000 SAINT ÉTIENNE

Coller à votre lettre	
Adresses	
Destin	Service
Imprimerie	
Expéditeur	Adressé
PT/cv	Porto télégram. 3411

St-ÉTIENNE, le 22 juin 1973

Monsieur,

COMMANDES FABRICATION EN COURS DES PAPETERIES DE CONDAT

Nous avons actuellement en commande,

- Petit Registre Condat

- * 2 tonnes format 45 x 61 - 72 g - pour le 30 juillet 1973
(commande passée le 23 mai 1973)
- * 2 tonnes format 45 x 61 - 72 g - pour le 15 octobre 1973
(commande passée le 8 juin 1973)

- Offset cyrano

- * 2 tonnes format 45 x 61 - 80 g - pour le 15 octobre 1973
(commande passée le 23 mai 1973).

*
* *

Par courrier du 15 juin vous nous informez des nouveaux tarifs de ces papiers qui sont en augmentation de :

- 0 F 21 pour le Petit Registre Condat
- 0 F 17 pour l'offset Cyrano.

Ces augmentations ne correspondent pas au taux qui nous a été indiqué par notre Chambre Syndicale.

D'autre part, les prix de 2 F 15 pour le Petit Registre et de 2 F 17 pour l'Offset Cyrano sont des prix départ, or vous n'ignorez pas que les frais de transport du papier en provenance de Condat sont de l'ordre de 0 F 10 à 0 F 12 au Kg.

*PPR = 20
condat = 214*

.../...

80 00 4 5 80 000 10/73 2380 026



1973 Hausse de prix

De ce fait, ces papiers sont d'un prix de revient trop élevé.

Nous vous demandons d'intervenir énergiquement auprès de l'Usine de Condat afin que les prix qui nous ont été indiqués soient revus et rentrent dans la fourchette des Accords Nationaux, soit 0 F 14 à 0 F 17 maximum.

D'autre part, nous vous demandons d'intervenir pour que les commandes passées le 23 mai soient livrées aux anciennes conditions.

Une réponse de votre part nous obligerait.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.


F. TARGE
Chef du Service Imprimerie Casino



1973 Hausse de prix

5 AVRIL 1977

MAIRIE DE SAINT ETIENNE
Place de l'Hôtel-de-Ville
42 000 SAINT ETIENNE

RA/JT/EP

Monsieur le Maire,

Autrefois, nous avions le plaisir de livrer en papier l'IMPRIMERIE MUNICIPALE, pour laquelle d'ailleurs nous avons établi un tarif absolument préférentiel, compte tenu d'une part qu'il s'agissait de notre municipalité et qu'il était d'autre part normal qu'elle ait un prix "tiré" par suite des autntités qu'elle nous commandait à l'époque.

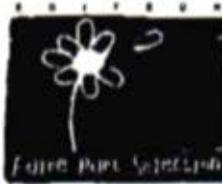
Depuis le 25 Octobre 1975, nous n'avons plus établi de facture pour l'IMPRIMERIE MUNICIPALE, bien qu'il semble rait que des factures aient été établies à différents services plutôt que d'être groupées sous une même destination.

Néanmoins, nous attirons votre attention sur le fait qu nous aimerions bien renouer avec l'IMPRIMERIE MUNICIPALE qui, si elle ne se sert pas dans notre établissement, sert chez nos concurrents, qui eux ne versent aucune Taxe Professionnelle à la VILLE DE SAINT-ETIENNE, et qu faut toujours tenir compte d'autre part, que le travail des ouvriers Stéphanois a tout-de-même son importance.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération.



1977 La Mairie de Saint Etienne ne commande plus



Aubagne le 19 octobre 2007

Objet : réclamation a astic emballage .

A l attention de Mr partage .

Mr partage suite a notre conversation téléphonique de se jour j ais le regret de vous faire par de ma déception concernant la livraison de carton mariage 2008 romance .

En effet pour la quantité elle été de 2900 nous en avons reçu 2615
Il nous manque donc 285 cartons .

Je compte donc sur vous Mr partage pour me faire parvenir au plus tôt les 285 manquants .

Concernant la livraison .

Nous avons reçu les cartons sur des palette indigne de ce non elle sont casse il manque des latte (donc absence de plancher sur quelle une) certain carton du bas son en souffrance .

Stabilité des palette en péril .

Mr partage nous somme client chez vous depuis pas mal de temps il serait regrettable que pour des problème de se genre not relation soit compromise .

Mr partage pour tous renseignement a se sujet je me tien a votre entière disposition

ASTIC

1202. Vieux Chemin de Toulon
13000 HYERES
Tél. 04 94 28 54 02 - Fax 04 94 28 54 03
Tél. 714 500 358 00041

Cordialement
Mr Alacchi Philippe

Faire Part Selection con
Z.I. des Paluds - BP 1327
13784 AUBAGNE Cedex
C.C.P. Marseille 1307-79 H



Avenue du Vent des Dames
ZI des Paluds - BP 1327
13784 Aubagne cedex
Tél. : 04 42 72 66 33 - Fax : 04 42 72 66 76 - www.fairepartselection.fr

S.A.R.L. au capital de 260 700 € R.O.S. Marseille B 502 600 100 Oirel 302 850 100 00000 - N.A.R. 881 J C.C.P. 2307 70 H Marseille - N°TVA Inscripteur / non-inscrit, FR 20 202 600 100

Tant que il y aura du Bonheur à Partager



Plein de philosophie



Aubagne le 06 novembre 2007

Mr partage .

C est avec une grande déception que je vous adresse ce courrier .

En effet suite a notre conversation téléphonique de ce jour vous m avez parle de quota 10 / 20 pour cent

Je vous et commande 2900 pièces dans ces 2900 pièces il y a 2800 cartons qui etaient a expédier et 100 que je gardais sous le coude en cas de problème divers .pour ma part j ai pris les précautions naissais aire .

Par contre il est vrai que je n avais pas prévue l **incompétences** de votre fabriquant .

Mais voilà que j ai été livre que de 2615 cartons vous avez vite fait l addition .

Moi je vous parle de respect du client et d'éthique
Il n est pas tolérable pour faire part sélection de t el comportement .
Le préjudice est inestimable il y va de notre réputation .

C est pourquoi Mr partage je vous demande de faire en sorte que les cartons manquant me soient Livre dans les plus bref délais et sans conditions .

Si cela n était pas le cas il serait inutile de continuer a travailler ensemble .

A ce propos veuillez annuler la dernière commande que je vous est passée il y a 48 h 00 .

Je la passerai plus tard si toutefois mes cartons manquant me sont livrer

Mr partage je me tiens a votre entière disposition si toute fois vous êtes détermine a se que l on travaille toujours ensemble .

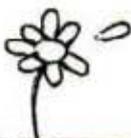
06 NOV. 2007

ASTIC

1202, Vieux Chemin de Toulon
83400 HYERES
Tél. 04 94 28 54 02 - Fax 04 94 28 54 03
Siret 734 500 358 00043

Cordialement
Mr alacchi

POUR
COURRIER REÇU CE JOUR.
Sltts Sylvie Tréa



Avenue du Vent des Dames
ZI des Paluds - BP 1327
13784 Aubagne cedex
Tél. : 04 42 72 66 33 - Fax : 04 42 72 66 76 - www.fairepartselection.fr



Plein de philosophie

astic83**De:** Telesforo Lucas Ruiz [tlucas@embalajesycajas.es]**Envoyé:** lundi 5 novembre 2007 17:07**À:** 'astic83'**Objet:** Réclamation Faire Part Sélection (Transmit de astic83@astic-emballage.com)

Bonjour Sylvie,

Pour faire suite à votre réclamation pour le client Faire Part Sélection, je vous confirme que lors de la transformation de papier en carton, il nous est complètement impossible de contrôler la quantité exacte de caisses carton que nous aurons finalement.

Comme vous le savez, parfois vous recevez un peu plus ou un peu moins de la quantité commandée. Ce fait est commun chez toutes les sociétés transformatrices de carton, c'est pourquoi il y a certaines tolérances acceptées par tout le monde en Europe.

Dans le cas de votre commande numéro 57074 du 28.09.07 pour 2900 cartons, effectivement nous avons produit et expédié 2615 unités.

Le pourcentage manquant est tout à fait normal pour la quantité commandée, ce qui représente pour nous que la commande soit soldée.

Concernant la qualité de la palette, je dois vous dire que nous regrettons énormément que cette fois la palette n'était pas en bon état, ce qui n'est pas du normal chez nous.

Je transmets votre soucis à mon service qualité qui verra avec le service logistique ce qui s'est passé pour éviter de tels problèmes dans l'avenir et que tout le monde soit conscient de l'importance d'utiliser des palettes en bon état.

Dans l'attente de vos commentaires, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Telesforo LUCAS
Responsable Service Export
Embalajes y Cajas S.A

06 NOV. 2007

ASTIC
1202, Vieux Chemin de Toulon
83400 HYERES
Tél. 04 94 28 54 02 - Fax 04 94 28 54 03
Siret 714 500 358 00041

A l'attention
de Mr ALVACHU

06/11/2007



Plein de philosophie


SOMAPACK S.A.S.

S.A.S. au Capital de 226 000
Zone Industrielle des Scopelles
9,12 rue Carnot - 50 rue Carnot
S.P. 33 - 50410 GROSLAY
Tel : 01 30 10 10 00 Fax : 01 30 10 10 10
E-mail: somapack@orange.fr

le 10/05/06

Fr → David Astic

Groslay, le 09 mai 2006
Références JC/JL 14795
Nbre ☐ : 2

DESTINATAIRE : **ASTIC**
A l'attention de Monsieur Frédéric MINDREN
FAX N° 03 25 40 02 26

EXPEDITEUR : **SOMAPACK - Monsieur Jean CARINI**

Monsieur,

Le 22 décembre 2005 par télécopie vous nous avez adressé une commande livrable à ST TIBAUT (10800) comportant 7 postes dont 600 caisses 600 X 400 X 300 double double, réf. CADD 118 au prix de 700 €/le mille HT.

Comme nous n'étions pas d'accord sur le prix, dès notre réouverture le 02 janvier 2006 à 13 H 36, notre Service commercial vous a retourné votre commande avec le prix rectifié à 833.21 €/le mille HT.

Sans aucune réponse de votre part, sans appel téléphonique, nous considérons que vous étiez d'accord (qui ne dit rien consent).

Nous vous expédions le 05 janvier 2006 ces 4 palettes soit 600 caisses CADD 118 dont vous contestez maintenant le prix et beaucoup plus, puisque de façon unilatérale et arbitraire, vous vous établissez une note de crédit de 95.59 €.

Nous n'acceptons absolument pas cette position :

1. Sur le plan comptable, il n'appartient pas au client d'établir eux-mêmes les AVOIRS de leurs fournisseurs.
2. Nous maintenons notre position du prix de 833.21 €/le mille.

En effet, si vous n'étiez pas d'accord sur notre confirmation de commande, il vous appartenait de réagir le 02 janvier 2006.

Nous ré-imputons donc cette somme de 95,59 € à votre compte et vous prions de bien vouloir en effectuer le paiement immédiatement puisque l'échéance de cette facture se situait au 15/04/2006.

Dans cette attente,

Nous vous présentons, Monsieur, nos sincères salutations.

Jean CARINI
Président du Conseil d'Administration



Plein de philosophie

, le 15 février 1973

A l'attention de
Monsieur BONCHE

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE
L'IMPRIMERIE B O N C H E

III, rue Jean Jaurès

42700 - FIRMINY

Cher Monsieur,

Vous avez, comme de coutume, réservé un aimable accueil à mon représentant, Monsieur PEYRAGROSSE, et vous en remercie.

Vous lui avez cependant signifié que vous "aviez tiré un trait" sur GRILLET & FEAU à cause d'un avoir qui ne vous a pas été fait.

Reprenons l'ordre chronologique des faits.

Le 31 août, vous commandiez 15 rames de CHRISTINA 67/102 112 g (586 kg) et il vous est fait le prix de 295 francs, prix normal que vous acceptes.

Le 3 novembre, soit plus de 2 mois plus tard, vous en commandez 50 (2 tonnes) et il vous est fait le prix de 260 F correspondant à la quantité : quoi d'anormal dans tout cela ?

Mais vous demandez de ramener le prix des 15 rames commandées 2 mois plus tôt au prix de 50 rames.

GRILLET & FEAU ne peuvent accepter parce que les prix de

.../...



Réclamation Bonche

I

port, vu la différence de tonnage ne sont pas les mêmes et que 2 mois séparent les 2 affaires.

Votre argument : il s'agit de la même affaire donc il faut le même prix.

Entre nous, cher Monsieur, puisqu'il s'agit de la même affaire, ne croyez-vous pas plus logique de traiter la deuxième au prix de la première et de facturer un complément pour aligner la deuxième sur la première ?

Je reste persuadé qu'il aura suffi d'attirer votre attention sur l'illogisme de votre réclamation pour que vous "gommez" le trait tiré.

Je reste très amicalement vôtre,

Veuillez agréer, cher Monsieur, mes plus empressées salutations



Réclamation Bonche

Raphaël Astic

PAPIERS
17, Rue Dormoy, 17
42 SAINT-ETIENNE
Tél. St-Etienne (77) 32-52-22 - 33-39-41

Saint-Etienne, le 21/8/72

Commande

N°

1687

Adressée à :

Opht. Feau

Messieurs,

Veuillez expédier, selon les modalités de dates et de règlement ci-dessous mentionnées à :

Destinataire

Sup. Bonche

M. rue J. Jaurès

42 Firminy

Par : CAMION — FER

Port : DU — PAYÉ

Facturation

à moi-même

Destinataire
ci-dessus
mentionné

Les spécifications suivantes

Prix { HT
TTC

Recommandations

15-roues Couche CRISTINA billaut
67x102 - 112g.

295

Date d'expédition demandée :

urgent

Règlement :

Domiciliation :

Réponse de l'usine

Je vous remercie de bien vouloir me retourner l'exemplaire rose en mentionnant votre réponse dans le cadre ci-contre.

Sincèrement votre

Tiré sur Autoreproducteur "EUREKA"



Réclamation Bonche



maurice rolland

Le 18 Octobre 1977

LES ÉTIENNES
17 RUE DORMOY
S T É T I E N N E
34032 SAINT-PIERRE-LES-ÉTIENNES

TÉL. 047 832 200
TELEX 200 071

ETS ASTIC
17 Rue Dormoy
S T É T I E N N E

Messieurs

Votre lettre du 17 Octobre.

Je regrette vivement de ne pouvoir faire d'offres de prix à votre demande de prix, mais notre programme de fabrication avec impression est complet jusqu'en Janvier (même sans impression) et si mes prix vous convenaient, accepter votre commande serait au détriment de mes clients habituels.

Vous voudrez bien m'excuser et vous prie d'agréer Messieurs, mes meilleures salutations.

*Par
George*

1977

5840.01

4800.40

5160.61

15845.02

M. ROLLAND

REPRÉSENTANT DE PABETÉRIES



Réponse désagréable d'un éventuel fournisseur

21 OCTOBRE 1977

Monsieur Maurice ROLLAND
LES LIBRES
10, rue P. Verlaine
34032 MONTPELLIER CEDEX

RA/JT

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 18 courant, qui constitue certainement la plus inélégante réponse que le signataire ait connu en plus de cinquante ans de métier.

Nous regrettons également que vous ne lisiez pas les doubles de factures, parce que vous auriez ainsi appris que nous sommes clients des PAFETERIES BERGES, qui vous versent une commission sur les affaires que nous leur adressons ; ce que nous regrettons d'ailleurs vivement, vu votre inélégance.

Ce sont d'ailleurs les PAFETERIES BERGES qui nous ont remis votre adresse.

Nous sommes heureux de savoir que votre clientèle absorbe toutes vos possibilités de livraison ; en nous permettant de vous faire remarquer que dans la vie la roue tourne ; et que, si actuellement vous êtes complet, peut-être demain serez-vous obligé de partir en chasse.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.



Réponse désagréable d'un éventuel fournisseur



maurice rolland

Le 22 Octobre 1977

LES ÉDITIONS
DE LA MAISON DE LA PAPERIE
B.P. 10142
59120 MONT-TRÉLIER (59) 4
TÉL. 031 432149
TÉLEX 400072

PAPETERIES ASTIC
17 Rue Dormoy
42 ST ETIENNE

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 21 ct, lettre qui a retenu tout particulièrement mon attention, et pour laquelle je vous présente mes excuses.

En effet il n'est pas dans mes habitudes de répondre à une demande de prix d'une façon aussi desinvolte.

A ma défense je vous avouerai que j'ai signé le courrier qui m'a été présenté quelques minutes avant d'aller le porter à la boîte et ne l'ai pas lu.

Quoiqu'il en soit il est bien certain que j'ai donné des instructions à mon bureau de ne pas accepter de commandes de nouveaux clients, car je me dois de servir ceux qui me commandent depuis des années et les machines ne peuvent débiter plus que les cadences indiquées par le constructeur.

Accepter de nouvelles commandes mecontente tout le monde le nouveau client qui trouve le délai trop long et l'ancien qui est retardé.

Je reconnais avoir du travail assuré pour six mois, mais ce n'est pas une raison pour vous avoir fait une réponse bien que sincère dans ces termes, comme quoi toute vérité n'est pas toujours bonne à dire.

Reprenant votre dossier, je vois que vous avez fait des demandes le 5 Février et 18 Février 76 auxquelles nous avons répondu et qui n'ont pas eu de suite et depuis Debut 76, plus rien, bien que nous soyons en Octobre 77 ??

REPRESENTANT DE PAPETERIES



Réponse désagréable d'un éventuel fournisseur

La conjoncture actuelle ne permet pas de s'engager sur une cadence de 250.000 sacs par mois pour un marché de 3.000.000 de sacs ce qui représente 1 an.

Tout au plus 3 mois a prix fermes.

Enfin nous ne pouvons pas être intéressant pour vous dans les coups de commande, car comme vous le savez les frais de dédouanement et transport diminuent en fonction de la facture et du transport

et il est évident qu'il y aurait une différence de prix

1 sur un tirage de 500.000 ou 1 million en une seule fois par rapport à 250.000

2 sur les frais de dédouanement passant pour ces quantités de 2% à 0,90%

3 sur le transport passant de 0,32 à 0,25 représentant déjà 0,85 au mille.

4 sur le prix de calcul de la gainé qui est plus étudié pour une quantité de 3000 kgs à 9000 Kgs.

Ainsi donc compte tenu de tous ces éléments, il importe en fait de savoir COMBIEN DE SACS en UNE SEULE livraison vous désireriez acquérir

Avec des éléments ainsi précis je pourrais alors vous donner le prix le plus juste rendu chez vous, car dans des quantités de revente aussi importantes, le prix doit être tiré afin que vous puissiez être placé.

Je me ferais donc un plaisir de vous répondre personnellement afin d'effacer la mauvaise impression que je vous ai faite, d'autant que je n'oublie pas mes débuts, contrairement à ce que vous pourriez penser, et mes visites à St Etienne du temps de Monsieur Astic Père

Avec mes excuses veuillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

M. ROLLAND



Réponse désagréable d'un éventuel fournisseur



maurice rolland

1 FEVRIER 1977

LES ENTREPRISES
10, RUE PAUL VERLAINE
B.P. 5052
34052 MONTPELLIER CEDEX

Tel. (071) 67 23 95
TELEX 490 76

TARIF TRANSPORTS ET DEDOUANEMENT
POLYETHYLENE- provenance EUROLENE)

Transitaire Ets MARI Tel 88-74-87
27 Rue Paganini 87-04-09
06- NICE Telex 470 250

FORFAIT DE DEDOUANEMENT

Factures de moins de FF	5.000	2,5%
de 5000 FF a 10.000 FF		2%
de 10.001 a 24.999 FF		1,5%
de 25.000 a 49.999 FF		1%
de 50.000 et plus		0,80%

OBSERVATION- la TVA avancée pour votre compte par les Transports MARI lors du dedouanement est exigible sans d et payée a reception de la facture.

Si le paiement n'est pas effectué des frais d' agio a 1% par mois seront appliqués.

Il est cependant possible que les Ets Mari vous adressent la demande de reglement ,par une traite ,cepan les frais seront de 1% pour 30 jours.

TARIF TRANSPORT

Lots Inferieurs a 1000 Kgs la tonne	660	soit Kg	0,60
de 1000 a 1499 Kgs	500	"	0,50
de 1.500 a 1.999 Kgs	400 440	"	0,44
de 2.000 a 2.999 Kgs	360	"	0,36
de 3.000 a 4.999 Kgs	320	"	0,32
de 5.000 a 9.999 Kgs	280	"	0,28
10.000 Kgs et PLUS	240	"	0,24

GAINÉ ET FILMS PRIX SPECIAL	jusqu'a 1000 Kgs	FF 0,2
	de 1 a 3 Tonnes	FF 0,2
	3000 kgs et PLUS	FF 0,2



fournisseur

Genevieve

De : "Sophie LUCAS" <compta.clients@astic-emballage.com>
 À : <commercial@somapack.fr>; <genevieve@somapack.fr>; <joel@somapack.fr>
 Cc : "Christophe ASTIC" <c.astic@astic-emballage.com>
 Envoyé : lundi 18 février 2019 16:55
 Objet : TR: demande urgente

Bonjour,

Je vous relance à nouveau, concernant ma demande ci-dessous, merci de m'envoyer le document en urgence.

Bonne réception,

Cordialement,



Telechargez notre catalogue

Suivez nous sur LinkedIn

Suivez nous sur Facebook

Sophie LUCAS
 EmbarService, Z.I. les Molles, rue du 19 mars 1962 - B.P.
 39
 63308 Thiers
 Tél : 04 73 80 86 30
 Fax : 04 73 80 18 52

email : compta.clients@astic-emballage.com
www.astic-emballage.com

SOMAPACK S.A.S.

Z.I. des ECRICROLLES
 30, rue Carnot - B.P. 33
 95410 GROSLAY
 Tél. : 01 30 10 1000
 Fax : 01 30 10 10 10

Mail : somapack@club-internet.fr



REPLAY EVO

Soudeuse à cloche manuelle à rétraction modulable
 Nouvelle gamme de machines de conditionnement
 de haute performance excellent rapport qualité/prix.

AVANTAGES

- Réduction du temps de rétraction et du temps de réchauffement
- Thermo-rétraction parfaite, les soudures ne s'ouvrent pas
- Niveau sonore très bas
- Le ventilateur s'arrête en même temps que l'ouverture de la cloche

De : Sophie LUCAS [<mailto:compta.clients@astic-emballage.com>]
 Envoyé : mardi 12 février 2019 16:55
 À : 'commercial@somapack.fr'; 'genevieve@somapack.fr'; 'joel@somapack.fr'
 Objet : demande urgente

Bonjour,

Pouvez-vous m'envoyer un document sur lequel vous attestez que les cartons sont à plus de 50% recyclés concernant les cartons fournis à la société ASTIC Emballage.

Je vous remercie

Cordialement,

c'est notifié
notifié

Sophie LUCAS
 EmbarService, Z.I. les Molles, rue du 19 mars 1962 - B.P.

18/02/2019



2018 Réponse à la norme Iso

1 Rx de papier carton pour emballage.
1 bobine de ficelle pour emballage.
1 rame de papier Kraft 120x80.

Ets BRUN Laurent
BP 21 - Rue Nationale
43240 SAINT JUST MALMONT
Tél. 77 35 00 08 ou 77 35 05 09



Commande d'un client